

TOURCOING - COMMUNE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DCP\_2022\_0213 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 25/11/2022

Objet : décision marché 22.087 acquisition et maintenance de TPE

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 01/12/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : d\_cision march\_ 22087 TPE.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20221125-DCP\_2022\_0213-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/12/2022



# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2022\_0213

**Objet :** Signature et attribution du marché 22.087 relatif à l'achat et à la maintenance de terminaux de paiement (TPE).

## APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame la Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de recourir à une procédure sans publicité ni mise en concurrence en vertu de l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : De conclure le marché 22.087 avec la société CILEA sis 6 rue Jack London, Les espaces Océanes à REZE (44400) et dont le numéro de SIRET est le 501 287 114 000 42.

**Article 2** : Le marché est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 01/12/2022. Le marché sera tacitement reconduit deux fois. Le marché ne pourra excéder trois ans soit jusqu'au 30/11/2025.

**Article 3** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 4** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **25 NOV. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis à la Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :